

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 17 novembre 2011**

CG 11/5<sup>ème</sup>/VI-06

*L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents : MM, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.*

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MOBILITES**

---

**Troisième priorité** des Tarn-et-Garonnais et de leurs élus, après l'économie et l'action sociale, la mobilité constitue un enjeu fort sur notre territoire dans un contexte où l'accueil de populations nouvelles, le coût des transports et la diversité des motifs et besoins de déplacements augmentent rapidement.

Depuis 2009, les déplacements constituent d'ailleurs le **deuxième poste budgétaire des ménages** derrière le logement et, c'est historique, devant l'alimentation.

Face à ce nouvel enjeu pour nos population et notre territoire, nous avons décidé, lors du vote du Budget Primitif 2011, de lancer une vaste étude sur les déplacements afin de doter le département d'un véritable **Schéma Départemental des Mobilités**.

Je vous rappelle que ce schéma vise à doter le département des outils pour améliorer la mobilité des publics. Il intègre les éléments prospectifs de l'étude « Tarn-et-Garonne 2025 » dont il constitue une continuité, à vocation opérationnelle.

Comme nous l'avons décidé, lors de notre dernière Assemblée Départementale, la définition du **cahier des charges de cette étude** a fait l'objet d'un travail collaboratif entre l'ADE82, le service environnement, le service des transports et le service des routes.

Ce cahier des charge a été **soumis au Comité de Pilotage** que nous avons mis en place pour cette étude afin de permettre à chacun de ses membres (Conseillers Généraux, Présidents de Pays, Elus locaux, partenaires... ) d'en prendre connaissance et d'y apporter des modifications ou des amendements.

Suite à la première réunion du Comité de Pilotage qui a eu lieu le 6 octobre, il est désormais possible de vous présenter un cahier des charges définitif intégrant l'ensemble des observations recueillies suite à cette concertation.

## **I – CONTENU DU CAHIER DES CHARGES**

Le Comité de Pilotage a procédé au lancement du marché, sur la base du cahier des charges co-construit avec les services impliqués (Services Techniques, Transports et Environnement, notamment).

Cette démarche s'inscrivant à la croisée des problématiques économiques et sociales, un focus particulier est, par conséquent, prévu sur les publics fragiles, en difficulté ou contraints face à leur mobilité comme les personnes âgées, les scolaires, les personnes en insertion ou en recherche d'emploi, etc. L'approche sera différente par rapport aux actifs.

Ce « Schéma Départemental des Mobilités » s'attachera à proposer une **optimisation de l'ensemble des solutions existantes** sur le territoire, en mettant l'accent sur la complémentarité des offres et la « multimodalité ». Il permettra aussi de définir, en fonction des besoins recensés, les offres d'appoint à mettre en œuvre ou à promouvoir.

Chaque mode de déplacement fera l'objet d'une analyse intégrant les différents types de publics, les différents motifs, la qualité de l'offre selon des critères objectifs pour aboutir à un bilan des avantages et inconvénients.

En outre, une approche à plusieurs échelles est nécessaire du fait de la variété des déplacements : plus de la moitié des déplacements fait moins de 3 km, mais plus de 12% des actifs de Tarn-et-Garonne travaillent dans l'agglomération Toulousaine. Les logiques de déplacements ne sont donc pas les mêmes et la prise en compte de tous les types de territoires, petits ou grands, est indispensable.

Les grands projets de territoire, comme la Plate-Forme Grand Sud Logistique ou la LGV seront pris en compte au titre de l'impact qu'ils vont avoir sur le territoire et son attractivité.

Il faut noter que le Schéma Départemental des Mobilités intègrera un bilan environnemental des déplacements en Tarn-et-Garonne de nature à **alimenter le Plan Climat-Energie du Territoire (P.C.E.T.)** qui doit être lancé par le Conseil Général en 2012.

Il prendra aussi en compte les questions de déplacements sur des courtes distances qui peuvent se traiter par des modes doux (vélos... ) ainsi que la thématique des déplacements liés au tourisme et aux activités de loisirs.

Enfin ce schéma n'aura de sens que s'il prend en compte l'expression des usagers et de leurs élus, seuls experts de leur propre mobilité. Une démarche de concertation est donc inscrite à la fois avec des personnes ressources en matière de mobilité des publics, notamment fragiles et captifs, et avec des groupes représentatifs des usagers et habitants du territoire.

Tout ceci vise à aboutir à un dispositif opérationnel efficace qui mettra le Département et ses partenaires en situation de rendre notre territoire plus sûr, plus accessible et plus durable en matière de mobilité, pour tous les publics et pour une quinzaine d'années à venir.

## **II – CALENDRIER DE TRAVAIL**

L'élaboration du Schéma Départemental des Mobilités est programmée sur dix mois à compter de la notification du prestataire dont le choix sera arrêté dans les jours qui viennent par le Comité de Pilotage.

L'élaboration du Schéma se fera en 3 phases :

- Un diagnostic prospectif qui intégrera une démarche de concertation (durée 5 mois) ;
- Une phase de scénarisation pour projeter les éléments de diagnostic au regard des perspectives territoriales sur les 15 années à venir (durée 3 mois) ;
- La traduction des éléments de scénarios retenus en Plan d'Actions opérationnel (durée 2 mois).

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir prendre acte de ces éléments et de valider le calendrier de travail présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le contenu du cahier des charges tel que présenté ;
- Précise que le schéma départemental des mobilités proposera une optimisation de l'ensemble des solutions existantes ;
- Précise également que ce schéma intégrera un bilan environnemental des déplacements en Tarn-et-Garonne de nature à alimenter le Plan Climat-Energie du Territoire (P.C.E.T.) qui doit être lancé par le Conseil Général en 2012 ;
- Approuve le calendrier relatif à l'élaboration du Schéma qui se déroulera en 3 phases :
  - . un diagnostic prospectif qui intégrera une démarche de concertation (durée 5 mois),
  - . une phase de scénarisation pour projeter les éléments de diagnostic au regard des perspectives territoriales sur les 15 années à venir (durée 3 mois),
  - . la traduction des éléments de scénarios retenus en Plan d'Actions opérationnel (durée 2 mois).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,